

## PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 7 octobre 1974

*Il est ordonné*,—Que soit transmis au Sénat un message informant Leurs Honneurs que mesdames Appolloni et Holt et messieurs Allard, Andres (*Lincoln*), Clarke (*Vancouver-Quadra*), Daudlin, Ellis, Epp, Forrestall, Francis, Grafftey, Loiseau (*Chambly*), Maine, Marshall, Parent, Patterson, Pelletier (*Sherbrooke*), Pinard, Raines, Reid, Reynolds, Rodriguez et Symes ont été constitués en Comité ayant pour fonctions de diriger les impressions de la Chambre des communes et ont été chargés de représenter la Chambre au sein du Comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

## ATTESTÉ

*Le Greffier de la Chambre des communes*  
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 7 octobre 1974

*Il est ordonné*,—Que soit transmis au Sénat un message informant Leurs Honneurs que messieurs Balfour, Béchard, Brewin, Fox, Hnatyshyn, Laprise, Lawrence, MacGuigan, Marceau, McCleave, Poulin, et Robinson ont été constitués en Comité ayant pour fonctions de diriger les règlements et autres textes réglementaires de la Chambre des communes et ont été chargés de représenter la Chambre au sein du Comité mixte des deux Chambres sur les règlements et autres textes réglementaires.

## ATTESTÉ

*Le Greffier de la Chambre des communes*  
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 7 octobre 1974

*Il est ordonné*,—Que soit transmis au Sénat un message informant Leurs Honneurs que cette Chambre a constitué mademoiselle Nicholson et messieurs Bussières, Condon, Daudlin, De Bané, Fortin, Jelinek, Lachance, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Lapointe, MacDonald (*Egmont*), MacKay, Maine, Mitges, O'Sullivan, Pinard, Reid, Roche, Symes, Tessier et Wenman en Comité ayant pour fonctions de seconder l'honorable Orateur dans la direction et l'administration de la bibliothèque du Parlement, dans la mesure où les intérêts de la Chambre des communes sont concernés, et qu'ils ont été chargés de représenter la Chambre au sein du Comité mixte des deux Chambres sur la bibliothèque.

## ATTESTÉ

*Le Greffier de la Chambre des communes*  
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 7 octobre 1974

*Il est ordonné*,—Que soit transmis au Sénat un message informant Leurs Honneurs que cette Chambre a constitué mademoiselle Bégin et messieurs Allard, Crouse, Gauthier (*Ottawa-Vanier*), Gilbert, Guay (*Saint-Boniface*), Isabelle, Langlois, Lumley, McKinley, Munro (*Esquimalt-Saanich*), Neil, Paproski, Roberts, Roy (*Laval*), Schumacher, Skoreyko, Stewart (*Cochrane*) et Stollery en comité ayant pour fonctions de seconder l'honorable Orateur dans la direction et l'administration du restaurant parlementaire, dans la mesure où les intérêts de la Chambre des communes sont concernés et qu'ils ont été chargés de représenter la Chambre au sein du Comité mixte des deux Chambres sur ledit restaurant.

## ATTESTÉ

*Le Greffier de la Chambre des communes*  
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi prévoyant la codification et la révision permanentes des lois et des règlements du Canada»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronefs»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.